



À l'attention des honorables membres du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Date : Le 28 mars 2017

Honorables sénateurs,

Le mercredi 29 mars 2017, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international entamera son étude article par article du projet de loi S-219, Loi sur les sanctions non liées au nucléaire contre l'Iran. Tel qu'il a été porté à votre attention dans une lettre antérieure envoyée par mon collègue, plusieurs experts canadiens ont demandé à présenter leur point de vue sur le projet de loi S-219, mais on ne leur a pas donné la possibilité de le faire; pourtant, le comité de direction a décidé d'inviter trois témoins d'une organisation américaine, la Foundation for Defence of Democracies (FDD), qui appuie officiellement le projet de loi S-219. Malheureusement, la présidente du Comité a rejeté notre demande de reporter l'étude article par article pour permettre l'invitation d'experts canadiens ayant demandé à exprimer leur opinion sur le projet de loi. Dans cette optique, au nom de l'Iranian Canadian Congress (ICC), je vous prie, encore une fois, de voter contre le projet de loi S-219 dans son intégralité lors de la séance du Comité prévue pour le mercredi 29 mars 2017.

Comme nous en avons discuté dans le cadre de notre témoignage devant le Comité, le 9 février 2017, l'ICC est très préoccupé par les conséquences du projet de loi S-219. Selon nous, le projet de loi proposé devrait être rejeté dans sa totalité, car il contredit la politique étrangère officielle du gouvernement fédéral du Canada, en plus de limiter indûment les pouvoirs de notre ministre des Affaires étrangères et de bloquer la voie vers le rétablissement des relations entre le Canada et l'Iran.

Essentiellement, le projet de loi S-219 vise à perpétuer les mêmes mauvaises politiques de rupture des relations économiques et diplomatiques avec l'Iran que celles qui avaient été appuyées et adoptées par le gouvernement canadien précédent sous la direction de l'ex-premier ministre Harper. La position de l'ICC sur le projet de loi S-219 peut se diviser en cinq points principaux :

1. Les sanctions et la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran nuisent aux Irano-Canadiens, qui représentent une population d'environ 300 000 personnes dans l'ensemble du pays, parce que ces mesures les privent d'un accès aux services consulaires, les exposent à une discrimination accrue de la part des banques et les empêchent de bénéficier de la représentation des fonctionnaires canadiens en Iran.
2. Les sanctions et la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran nuisent à l'économie canadienne; en effet, les entreprises canadiennes ont perdu entre 1,18 et 4,69 milliards de dollars durant la période de 2010 à 2014 à cause des sanctions contre l'Iran.
3. Le projet de loi S-219 empêche le rétablissement des relations économiques avec l'Iran, ce qui place le Canada en marge de la communauté internationale et de ses alliés. D'ailleurs, certaines dispositions du projet de loi S-219 pourraient même constituer une violation de la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a officialisé l'accord sur le nucléaire iranien. La résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies énonce clairement que les États doivent lever les sanctions qui pèsent sur l'Iran si ce dernier se conforme aux modalités du Plan d'action global conjoint.
4. L'ICC maintient sa position selon laquelle, pour défendre les droits de la personne en Iran et partout ailleurs dans le monde, le Canada doit mettre en œuvre une politique d'engagement constructif axée sur la diplomatie et le dialogue.
5. Le projet de loi S-219 fait fi de la nature universelle des droits de la personne et de l'obligation du Canada, en tant que membre de la communauté internationale, d'être juste et impartial dans ses efforts visant à promouvoir le respect des droits de la personne dans le monde entier. Le projet de loi S-219 ne tient pas compte des violations flagrantes des droits de la personne commises par d'autres pays de la région et de partout ailleurs dans le monde, dont certains ont violé de multiples résolutions des Nations Unies. Le respect des droits de la personne est une obligation universelle qui ne devrait pas être empreinte de parti pris politique ou servir de monnaie d'échange pour des intérêts particuliers ou des manœuvres politiques. De plus, nos parlementaires devraient savoir que l'adoption du projet de loi S-219 créera un précédent législatif qui pourrait mener à d'autres lois imposant des sanctions similaires contre d'autres pays qui violent les droits de la personne, dont certains sont des alliés et des partenaires commerciaux du Canada dans la région. Une telle mesure aura des conséquences importantes et durables sur les relations du Canada avec ses partenaires du monde entier, et ces répercussions doivent faire l'objet d'un examen et d'une analyse des plus rigoureux.

Pour les motifs susmentionnés, au nom de l'ICC, je vous demande de voter contre le projet de loi S-219 lors de la prochaine séance du Comité sénatorial des affaires étrangères et d'appuyer une motion pour que le Comité recommande au Sénat d'abandonner cette mesure législative.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi directement au 416-890-4983.

Veillez agréer, honorables sénateurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Bijan Ahmadi
Iranian Canadian Congress (ICC)

À l'attention de : L'honorable sénatrice Raynell Andreychuk, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

c.c. Honorables membres du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Je vous écris au nom de l'Iranian Canadian Congress (ICC) pour formuler des plaintes au sujet des délibérations relatives au projet de loi S-219, Loi sur les sanctions non liées au nucléaire contre l'Iran. Nous jugeons qu'il y a eu un parti pris évident et systématique en faveur du projet de loi, compte tenu non seulement de la sélection des témoins appelés à comparaître devant le Comité, mais aussi des procédures menant à l'étude article par article.

Depuis le dépôt du projet de loi S-219 par le sénateur Tkachuk, le Comité a invité une foule de témoins qui sont pour les sanctions et contre la diplomatie, alors que les témoins experts ayant des points de vue opposés ont été très limités. Ce qui est le plus choquant, c'est l'invitation de trois (3) membres d'un groupe de réflexion américain belliqueux connu sous le nom de Foundation for Defense of Democracies (FDD). L'ICC sait qu'un certain nombre de spécialistes canadiens des affaires étrangères et de l'Iran, ayant des points de vue différents, ont demandé à témoigner devant le Comité, mais n'ont pas été choisis; par contre, comme il a été mentionné, plusieurs témoins de la FDD ont été convoqués. Il s'agit d'une ligne de conduite inacceptable qui prive le Comité des perspectives de spécialistes canadiens, tout en privilégiant les points de vue d'étrangers qui n'ont pas à cœur les intérêts des Canadiens.

Enfin, nous estimons que le Comité fait fi de la procédure sénatoriale courante en organisant l'étude article par article du projet de loi S-219 le jour même où il entendra un témoignage durant la séance prévue pour le 29 mars 2017; là encore, ce sera un représentant de la FDD. Selon *La procédure du Sénat en pratique (juin 2015)* :

« (...) un comité sénatorial n'entreprend pas l'étude article par article durant une séance où il entend des témoins au sujet du projet de loi [...] [L]a plupart [des comités] évitent de le faire afin que les sénateurs aient le temps de réfléchir sur les témoignages et de préparer des amendements s'ils le désirent. »

Cet aspect est particulièrement inquiétant dans le cas du projet de loi S-219 et de la séance prévue pour le 29 mars 2017; une fois de plus, le témoin invité à cette séance représentera la FDD et parlera en faveur du projet de loi. Les membres du Comité devraient avoir suffisamment de temps pour examiner les différents témoignages et

réfléchir aux faits qui leur seront présentés avant d'entreprendre l'étude article par article, au lieu de s'atteler à la tâche immédiatement après avoir entendu un témoin plaider en faveur du projet de loi.

Nous demandons donc au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international de reporter l'étude article par article du projet de loi S-219 jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de spécialistes canadiens de l'Iran et des politiques étrangères canadiennes aient l'occasion de présenter au Comité leurs opinions divergentes sur le projet de loi. Par ailleurs, nous demandons que le Comité permanent suive la procédure courante et qu'il ne procède pas à l'étude article par article du projet de loi le jour même où il entendra un témoignage. De telles mesures sont essentielles à l'intégrité du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international afin d'assurer un processus d'examen juste et impartial du projet de loi S-219, un texte législatif important dont les ramifications vont bien au-delà de nos frontières.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, mes salutations distinguées.

Pouyan Tabasinejad, président des politiques de l'Iranian Canadian Congress
Au nom du conseil d'administration de l'Iranian Canadian Congress

**Adresse : 45, avenue Sheppard Est, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 5W9**

